

Crise de la dette publique :

Des remèdes pire que le mal



Début 2011, les pays de la zone Euro ont adopté le pacte Europlus destiné « à faire face à la crise, à préserver la stabilité financière et à créer les conditions d'une croissance intelligente durable fondée sur l'intégration sociale et créatrice d'emplois ».

Un an et demi plus tard, la plupart des peuples Européens vivent la réalité de cette politique faite d'augmentation du chômage et de la pauvreté, de la perte de pouvoir d'achat, de privatisations et de reculs sociaux, sans que le bout du tunnel soit en perspective. Après la crise économique et la crise financière, c'est maintenant à « la crise des dettes » publiques que le « pacte de stabilité » et le « pacte budgétaire » Européen sont censés apporter des solutions.

Il faut reconnaître qu'il y a un problème

Entre 2007 et 2011, la dette de l'ensemble de l'Union Européenne, qui cumule l'endettement des Etats, des Collectivités territoriales et de tous les organismes de protection sociale financés par des prélèvements obligatoires, est passée de 59% (64,2 pour la France) à 82,5% (85,8% pour la France) du PIB.

Le pacte budgétaire Européen

Le « Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance » (TSCG), autre nom du pacte budgétaire, a été validé le 2 mars 2012 par 25 des chefs d'Etats ou de gouvernement de l'Union Européenne. Ce texte, arrêté malgré de nombreuses critiques du Parlement Européen, est destiné à imposer une discipline budgétaire stricte à tous les Etats de l'UEE. L'objectif revendiqué est de ramener le niveau de la dette publique Européenne en dessous du seuil de 60% du PIB prévu par les critères de convergence de la monnaie unique.

Pour ce faire, la principale disposition prévue par le TSCG (article 3) est celle d'une « règle d'or » instaurant un principe d'équilibre ou d'excédent budgétaire pour les comptes publics de tous les Etats de l'Union. Ces règles doivent être transcrites de façons « contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles » dans les législations nationales.

En cas de déficit, hors situation exceptionnelle, des « réformes structurelles » (article 5) doivent être engagées sous le contrôle de la Commission Européenne (cf. cas de l'Irlande ou de la Grèce). En outre, les pays qui cumulent une dette supérieure à 60% de leur PIB national doivent réduire (article 4) la part excédentaire au rythme de 1/20^{ème} chaque année.

C'est en application de ce principe que la France, par exemple, devrait trouver, en 2013, 33 milliards d'économies ou de recettes supplémentaires pour résorber sa dette.

L'article 8 prévoit que, la Cour de Justice Européenne devient compétente pour sanctionner les Etats qui ne rempliraient pas les obligations prévues par le Traité.

Elle peut ainsi infliger des amendes correspondant à 0,1% du PIB national soit, dans le cas de la France, 2 milliards d'euros.

Ainsi, c'est l'austérité budgétaire qui serait imposée de manière quasi irréversible à tous les peuples de l'UEE.

Par ailleurs, l'article 11 du Traité stipule que les institutions de l'Union Européenne débattent au préalable « des grandes réformes de politique économique » envisagées par chaque pays.

De ce fait, les différents parlements nationaux seraient en grande partie dessaisis d'une de leur principale prérogative actuelle, celle qui consiste à définir les orientations économiques et sociales d'une nation.

Cette augmentation exponentielle trouve ses causes aussi bien dans la baisse des recettes publiques que dans l'augmentation des dépenses.

Les pertes de ressources s'expliquent d'abord par les cadeaux largement accordés aux entreprises et aux contribuables les plus aisés du fait du dumping fiscal pratiqué au sein de l'Union Européenne. Ainsi, par exemple, pour la France, la Cour des comptes évaluait, fin 2010, à 172 milliards par an les exonérations sociales et les baisses d'impositions de toutes sortes accordées aux entreprises sans que ces largesses n'aient d'effet tangible sur l'emploi ou le pouvoir d'achat des salariés.

Le ralentissement économique produit par la crise et aggravé par les mesures d'austérités décidées par les gouvernements, plombe lui aussi lourdement les comptes publics. En période de récession ou de faible croissance les impôts, notamment ceux liés à la consommation comme la TVA, rentrent moins bien dans les caisses des Etats.

Côté dépenses, ce ne sont pas celles utiles au développement économique et social de nos sociétés qui sont la cause des déficits publics. Dans un rapport du 30 novembre 2011, la Commission Européenne chiffre à 73,2 milliards d'euros les aides versées pour toute l'UEE à l'emploi et à la recherche alors que, depuis 2008, ce sont 2.064 milliards d'aides directes et 2.525 milliards de garantie d'Etat qui ont été apportés au secteur bancaire.

A cela s'ajoutent les intérêts versés aux banques privées qui détiennent la dette publique puisque les traités Européens interdisent aux Etats membres d'emprunter auprès de la BCE ou de leur Banque Centrale

Le mécanisme Européen de stabilité

Le traité de Lisbonne n'avait pas envisagé la possibilité de faillite d'un Etat membre de l'Union Monétaire et il interdisait, en pratique tout soutien financier des états par la BCE ou l'Union Européenne. Aussi, c'est dans l'urgence que l'Union Européenne a adoptée, en 2010, « un fond Européen de stabilité financière » destiné à répondre à la crise Irlandaise puis à la crise Grecque qui menaçaient l'ensemble de la zone Euro. Toutefois, ce dispositif devait, à l'origine, n'être que provisoire puisqu'il devait cesser d'exister au 1^{er} juillet 2012.

La purge imposée aux peuples Irlandais et Grecs en échange d'une reprise partielle des dettes publiques de ces pays, n'a cependant pas apporté de solution à ces problèmes et au contraire « la crise de la dette » s'est amplifiée et des états comme l'Espagne, le Portugal ou l'Italie sont aujourd'hui menacés de banqueroute.

Pour rassurer les marchés financiers, l'Union Européenne a donc décidé d'inscrire dans le marbre des Traités Européens le principe d'un système permanent. Ce dernier baptisé « Mécanisme Européen de Stabilité » (MES) sera composé d'un Conseil où seront représentés les ministres des Finances de chaque Etat membre. Ces derniers disposeront d'un droit de vote proportionnel aux contributions financières apportées par chaque pays.

Le MES recevra une dotation initiale de 80 milliards d'euros et sera autorisé à se doter d'un capital de 700 milliards en empruntant sur le marché.

Il pourra accorder des prêts directement aux états membres ou racheter une partie de leurs dettes primaires, sous réserve d'un accord unanime et à la condition que les Etats bénéficiaires s'engagent à prendre des mesures économiques et budgétaires draconiennes.

Il s'agit donc ni plus ni moins de pérenniser le système qui a été appliqué à la Grèce et à l'Irlande.

Tous les Parlements Européens ont aujourd'hui ratifié le MES (la France en février 2012) mais, ce dernier n'a pas encore pu être activé car, le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe ne dira qu'en septembre si ce mécanisme est conforme à la Constitution Allemande.

Nationale.

Selon cette mécanique infernale, les banques privées empruntent auprès de la BCE à un taux de 1% et re-prêtent ces sommes aux Etats à des taux qui, dans les cas de l'Espagne et de l'Italie, atteignent 7%, sans parler de la Grèce où ils ont dépassé les 12%. En France, le service de la dette est aujourd'hui le 2^{ème} poste du Budget de l'Etat et les intérêts versés aux créanciers en 30 ans totalisent 1.340 milliards d'euros soit à peine moins que le total des dettes publiques de notre pays (1.717 milliards). Ainsi, les cadeaux fiscaux et les intérêts de la dette qui bénéficient

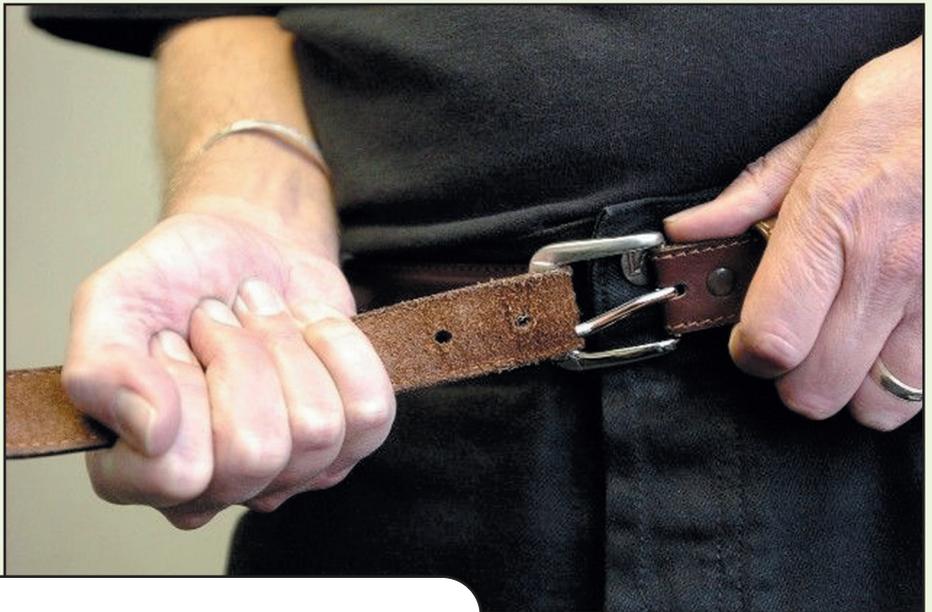
aux plus aisés constituent aujourd'hui, avec le soutien des Etats aux banques, les sources principales du déficit public dans toute l'Union Européenne.

S'attaquer aux racines du mal ce serait instaurer un seuil minimal d'impositions sur les entreprises et les particuliers les plus fortunés de tous les pays Européens.

Ceci empêcherait le dumping et la fraude fiscale qui privent les nations de ressources et font régresser les services publics partout en Europe. Ce serait aussi inverser le partage des richesses qui évolue de manière générale au détriment du travail en relevant le

niveau des salaires et de la protection sociale. L'instauration de salaires minimums et de minima sociaux harmonisés en Europe stopperait en outre le dumping social intra communautaire qui est une des causes principales de délocalisations d'entreprises.

Au lieu d'inverser le cours des politiques poursuivies depuis 30 ans et dont il devient évident qu'elles mènent tous les pays Européens dans le mur, l'Union Européenne poursuit sa fuite en avant. Comme le répète la confé-



Le pacte EUROPLUS

Adopté sur proposition du tandem Sarkozy – Merkel au sommet des 24 et 25 mars 2011, le pacte Europlus marque par rapport au « *pacte de stabilité et de croissance* » en vigueur depuis 1997 une aggravation des politiques libérales menées en Europe.

Dans le cadre de ce pacte, au motif de la crise, chaque état signataire s'engage à présenter chaque année jusqu'en 2020 un programme détaillé visant à « *stimuler la compétitivité et l'emploi* » et à contribuer à « *améliorer la viabilité des finances publiques* ». Derrière le jargon technocratique y sont détaillées toute une série de mesures concrètes. Ainsi « *améliorer la compétitivité* » se traduit par réduction des coûts du travail et « *augmentation de la productivité* » des travailleurs.

Concrètement, les mécanismes d'indexation des salaires sur les prix devraient être supprimés là où ils existent encore.

Les négociations salariales par branche devraient disparaître au profit de négociations d'entreprises et les accords salariaux dans le secteur public « *devraient venir soutenir les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé (en gardant à l'esprit que l'évolution des salaires dans le secteur public constitue un signal important)* ».

Pour renforcer la compétitivité des économies européennes, il est également nécessaire « *d'ouvrir d'avantage les secteurs protégés [...] afin de renforcer la concurrence* » et éliminer « *les lourdeurs administratives* » qui pèsent sur les entreprises.

Au chapitre promouvoir l'emploi, les points mis en avant sont « *la réforme du marché du travail destinée à favoriser la flexisécurité* » et « *la réduction des charges fiscales pesant sur la travail* ».

Enfin, pour améliorer la viabilité des finances publiques, les seules mesures préconisées consistent à « *adapter l'âge réel de la retraite à l'espérance de vie* », « *limiter les régimes de préretraite* » et vérifier si « *les systèmes de soins, de santé et de prestation sociale* » sont compatibles avec « *le niveau d'endettement* » de chaque pays.

La plupart des reculs imposés actuellement dans toute l'Union Européenne répondent à ces objectifs. Le Pacte Europlus constitue ainsi une véritable déclaration de guerre aux acquis sociaux de tous les états membres.

dération Européenne des syndicats, s'il devait être adopté, le pacte budgétaire Européen et le mécanisme de stabilité qui, avec le pacte Europlus, forment un tout, inscrirait durablement l'austérité comme perspective dans toute l'Europe.

Le pacte de croissance sorti du chapeau à l'issue du Conseil Européen du 29 juin 2012, en réponse à la demande Française, n'apparaît dans ce contexte que comme un emplâtre sur une jambe de bois. La seule mesure positive concrète qui y figure est un montant de 120 milliards d'euros destiné à financer des investissements Européens dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et du Haut débit. A côté de cela, une nouvelle fois, ce qui est mis en avant ce sont l'assainissement budgétaire, l'approfondissement de la concurrence, la diminution des charges administratives pesant sur les entreprises...

Seul un changement radical de cap peut remettre la construction Européenne sur de bons rails. Ceci passe d'abord et avant tout par la prise de conscience des salariés de tous les pays qu'une autre Europe est possible, s'ils se mobilisent pour imposer d'autres choix.